

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-11

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 32
Pierre BUISSERET et Anne-Sylvie MENUT-
CHRISTMANN ne prennent pas part au vote
Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le 02/04/2024
ID : 033-243301439-20240326-2024_11-DE



2024-11 : Attribution de subventions au titre de l'Appel à projets culture 2024 à la Mairie de Lignan-de-Bordeaux pour l'organisation du Salon du livre Nomade.

Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 voté le 12 Décembre 2023, délibération n°2023-113, au chapitre 65,

Considérant les propositions de la commission culture et communication,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **D'attribuer une aide financière pour l'année 2024 pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture d'un montant de 600€ à la Mairie de Lignan-de-Bordeaux pour l'organisation du Salon du livre Nomade.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance

Patricia SIMON



Le Président

Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 2024
2024-12

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 34
Pour : 34

Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 033-243301439-20240326-2024_12-DE

2024-12 : Attribution de subventions au titre de l'Appel à projets culture 2024 au collectif Entre-deux-Rêves pour l'organisation du Festival Entre-deux-Rêves.

Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 voté le 12 Décembre 2023, délibération n°2023-113, au chapitre 65,

Considérant les propositions de la commission culture et communication,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **D'attribuer une aide financière pour l'année 2024 pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture d'un montant de 6 400€ au collectif Entre-deux-Rêves pour l'organisation du Festival Entre-deux-Rêves.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance

Patricia SIMON



Le Président

Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-13

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 34
Pour : 34

Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 033-243301439-20240326-2024_13-DE

2024-13 : Attribution de subventions au titre de l'Appel à projets culture 2024 l'association Jazz 360 pour l'organisation du Festival Jazz 360.

Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 voté le 12 Décembre 2023, délibération n°2023-113, au chapitre 65,

Considérant les propositions de la commission culture et communication,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- D'attribuer une aide financière pour l'année 2024 pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture d'un montant de 8 500€ à l'association Jazz 360 pour l'organisation du Festival Jazz 360.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance

Patricia SIMON



Le Président

Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-14

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37Date de la convocation : 12-03-2024Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30Nombre de conseillers présents et représentés àl'ouverture de la séance : 34Quorum : 19Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 31
Rose PEDREIRA-AFONSO, Maxime LARONDELLE et
Vanessa LÉROY ne prennent pas part au vote
Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 033-243301439-20240326-2024_14-DE



2024-14 : Attribution de subventions au titre de l'Appel à projets culture 2024 à la commune de Cambes pour l'organisation du Festival Les Lyriques.

Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 voté le 12 Décembre 2023, délibération n°2023-113, au chapitre 65,

Considérant les propositions de la commission culture et communication,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **D'attribuer une aide financière pour l'année 2024 pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture d'un montant de 9 000 € à la commune de Cambes pour l'organisation du Festival Les Lyriques.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance

Patricia SIMON



Le Président

Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-15

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean-Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean-Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU-HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT-CHRISTMANN Anne-Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie-Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M. MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 31
Lionel FAYE, Marie-Christine KERNEVEZ et Patricia
SIMON ne prennent pas part au vote
Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 033-243301439-20240326-2024_15-DE



2024-15 : Attribution de subventions au titre de l'Appel à projets culture 2024 à la commune de Quinsac pour l'organisation du Festival Théâtre d'Hiver.

Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 voté le 12 Décembre 2023, délibération n°2023-113, au chapitre 65,

Considérant les propositions de la commission culture et communication,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **D'attribuer une aide financière pour l'année 2024 pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture d'un montant de 3 700€ à la commune de Quinsac pour l'organisation du Festival Théâtre d'Hiver.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance

Patricia SIMON



Le Président

Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-16

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 34
Pour : 34

Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 033-243301439-20240326-2024_16-DE



2024-16 : Attribution de subventions au titre de l'Appel à projets culture 2024 à l'association Parallèles Attitude Diffusion pour l'organisation du Festival Ouvre La Voix.

Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 voté le 12 Décembre 2023, délibération n°2023-113, au chapitre 65,

Considérant les propositions de la commission culture et communication,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- D'attribuer une aide financière pour l'année 2024 pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture d'un montant de 2 300€ à l'association Parallèles Attitude Diffusion pour l'organisation du Festival Ouvre La Voix.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance

Patricia SIMON



Le Président

Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-17

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention :

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024

S²LO

ID : 033-243301439-20240326-2024_17-DE

**2024-17 : Attribution de subventions au titre de l'Appel à projets culture 2024 à l'association Amicale
Tournaise Les Zimboums pour l'organisation de le Tourne Over des Bandas.**

Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 voté le 12 Décembre 2023, délibération n°2023-113, au chapitre 65,

Considérant les propositions de la commission culture et communication,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **D'attribuer une aide financière pour l'année 2024 pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture d'un montant de 3 000€ à l'association Amicale Tournaise Les Zimboums pour l'organisation de le Tourne Over des Bandas.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance



Patricia SIMON



Le Président



Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 2024
2024-18

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 34
Pour : 34

Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024

S²LO

ID : 033-243301439-20240326-2024_18-DE

2024-18 : Attribution de subventions au titre de l'Appel à projets culture 2024 à l'association Foyer Clary - Handivillage pour l'organisation d'une exposition itinérante.

Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 voté le 12 Décembre 2023, délibération n°2023-113, au chapitre 65,

Considérant les propositions de la commission culture et communication,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- D'attribuer une aide financière pour l'année 2024 pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture d'un montant de 600€ à l'association Foyer Clary - Handivillage pour l'organisation d'une exposition itinérante.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance



Patricia SIMON



Le Président



Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-19

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 34
Pour : 34

Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024

S²LO

ID : 033-243301439-20240326-2024_19-DE

2024-19 : Attribution de subventions au titre de l'Appel à projets culture 2024 à l'association les Choraleurs pour l'organisation de l'hommage Nougaro.

Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 voté le 12 Décembre 2023, délibération n°2023-113, au chapitre 65,

Considérant les propositions de la commission culture et communication,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- D'attribuer une aide financière pour l'année 2024 pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture d'un montant de 3 750€ à l'association les Choraleurs pour l'organisation de l'hommage Nougaro.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance



Patricia SIMON



Le Président



Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-20

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37Date de la convocation : 12-03-2024Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30Nombre de conseillers présents et représentés àl'ouverture de la séance : 34Quorum : 19Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 34
Pour : 34

Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 033-243301439-20240326-2024_20-DE

2024-20 : Demande de subvention au Département au titre de la manifestation autour des Jeux Olympiques (Subvention Terre de Jeux)

La communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, et particulièrement la commission sport porte une série d'évènement sportif à l'occasion des Jeux Olympiques 2024. A travers ces évènements, la communauté de communes souhaite :

- Favoriser la découverte et la pratique sportive,
- Soutenir l'inclusion sportive
- Mettre en lumière la dimension internationale des Jeux Olympiques.

Cette manifestation mobilise de multiples partenaires dont les collèges Camille CLAUDEL de Latresne, JJ LATASTE de Cadillac, le Département de la Gironde, les associations de jumelages ainsi que les structures associatives, médico-sociales et intercommunales (jeunesse et enfance) du territoire.

La communauté de communes a reçu le label « Terre de jeux 2024 » dans le cadre de cet évènement.

Le Conseil Départemental soutient ces événements. Un dossier de demande de subvention de 2000€ pour la manifestation JO 2024 peut être déposé.

Le conseil communautaire sera amené à autoriser le Président à déposer le dossier de demande de subvention.

DECIDE

- **D'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'organisation de la semaine des JO à la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance

Patricia SIMON



Le Président

Lionel FAYE